

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.01053

**SAINT-ETIENNE - CITE DU DESIGN 2025 –
CONTROLE DE POINT CHAUD –
AUTORISATION DE PAIEMENT FRACTIONNE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la commande de prestations de contrôle de point chaud pour l'opération 1A curage et foyer prototype de la Cité du Design à Saint-Etienne effectuée le 20 septembre 2023 sous la référence C2024 auprès de la société GARDIS, sise 21 rue de La Talaudière, 42000 Saint-Etienne,

CONSIDERANT le devis d'une valeur de 1 104 € HT soit 1 324,80 € TTC qui correspond au forfait pour quinze interventions estimées à 60 heures,

CONSIDERANT ainsi qu'il convient d'autoriser le paiement fractionné,

DECIDE

ARTICLE 1

La facturation partielle de la commande est autorisée auprès de la société GARDIS correspondant au devis numéro C2024, en date du 20 septembre 2023.

ARTICLE 2

Le paiement interviendra au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget, opération 461, destination CITAP.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 25/10/2023
Pour le Président, par délégation,
La Deuxième Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE

RECU EN PREFECTURE

Le 25 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20231011-C202301053ID

Date de mise en ligne : 25 octobre 2023